



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/11
29 avril 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27 – 31 mai 2024
Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire¹

**RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE L'ANNÉE 2024
(Partie I)**

Introduction

1. Conformément aux décisions pertinentes sur les rapports d'achèvement des projets (RAP), la décision 93/25 b) étant la plus récente, les listes contenant des RAP en suspens dus pour 2024 ont été envoyées aux agences bilatérales et d'exécution en janvier 2024 pour le premier rapport global de l'année à remettre à la 94^e réunion.
2. Conformément à la décision 93/25 b), l'Administratrice principale, Surveillance et évaluation (APSE) a demandé aux agences de donner les raisons de l'absence de présentation des RAP dus pour la 94^e réunion, le cas échéant². Diverses raisons ont été mentionnées, telles que des retards de livraison de la part de fournisseurs et des problèmes d'approvisionnement, des problèmes de visas, l'instabilité politique, des retards dans la communication par le gouvernement des documents requis aux fins de l'adjudication des marchés, ou le fait que le gouvernement a expressément demandé qu'une formation sur l'équipement fourni soit assurée dans le pays, entraînant des retards dans l'achèvement des projets.
3. Au total, neuf RAP relatifs à des projets pour accords pluriannuels, dont la liste est donnée dans l'annexe I du présent document, ont été remis après la 93^e réunion et avant l'échéance convenue pour la prise en compte à la 94^e réunion. Tous les RAP remis étaient liés à des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dont huit pour la phase I et un pour la phase II.
4. Trois RAP individuels ont été remis pour la 94^e réunion, soit un rapport pour un projet d'investissement (projet de reconversion) et deux rapports de vérification. La liste de ces rapports figure dans l'annexe II du présent document. Les rapports de vérification ont été présentés après l'échéance convenue pour la prise en compte à la 93^e réunion et avant l'adoption de la décision 93/25 a) ii), en vertu de laquelle il n'est plus nécessaire d'établir et de soumettre des RAP pour l'assistance technique portant sur

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

² Cela concerne quatre projets pour accords pluriannuels et un projet individuel.

les rapports de vérification de 2024. Par conséquent, un seul projet d'investissement individuel a été pris en compte dans le présent rapport

I. Résumé des informations des rapports d'achèvement des projets pour accords pluriannuels

I.1 Vue d'ensemble des informations des rapports d'achèvement des projets pour accords pluriannuels

5. Des 294 projets pour accords pluriannuels identifiés comme achevés dans le rapport périodique de 2022, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 290 RAP avant la 94^e réunion, dont 286 ont été reçus avant la 93^e réunion et 4 après, ce qui se traduit par 4 RAP en suspens, comme indiqué dans le tableau 1. Les quatre RAP en suspens figurent à l'annexe III du présent document. De plus, les 11 RAP pour accords pluriannuels en suspens dus par décision en 2024 figurent à l'annexe IV du présent document.

Tableau 1. Vue d'ensemble des RAP pour accords pluriannuels

Agence	Achevés	Reçus avant la 93 ^e réunion	Reçus après la 93 ^e réunion	En suspens
Canada	3	3	0	0
France	6	6	0	0
Allemagne	12	12	0	0
Japon	1	1	0	0
PNUD*	59	58	1	0
PNUE*	112	107	2	3
ONUDI*	75	73	1	1
Banque mondiale	26	26	0	0
Total	294	286	4	4

* En outre, le PNUD a remis un RAP pour accords pluriannuels, le PNUE a remis deux RAP pour accords pluriannuels et l'ONUDI a remis deux RAP pour accords pluriannuels pour des projets achevés après 2022.

6. Le tableau 2 indique les fonds globaux décaissés, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) éliminées et les retards d'achèvement des neuf projets pour accords pluriannuels pour lesquels des RAP ont été reçus depuis la 93^e réunion, et qui ont été intégrés au présent rapport global pour examen à la 94^e réunion.

Tableau 2. Vue d'ensemble du budget, des SAO éliminées et des retards dans les RAP pour accords pluriannuels soumis après la 93^e réunion

Agence	Financement des accords pluriannuels (\$ US)		Consommation éliminée (tonnes PAO)		Retards moyens (mois)*
	Approuvé	Décaissée	Approuvée	Réelle	
PNUD	1 606 057	1 255 494	13,3	9,6	17,25
PNUE	1 649 141	1 355 528	12,9	6,7	7,12
ONUDI	9 821 319	7 910 773	355,3	257,1	14,51
Total général	13 076 517	10 521 795	381,5	273,4	11,83

* La moyenne totale est fondée sur le total des neuf RAP pour accords pluriannuels reçus, figurant à l'annexe I.

I.2 Raisons des retards de mise en œuvre de projets pour accords pluriannuels et mesures prises

Plan de gestion de l'élimination des HCFC

Raisons des retards

7. Les agences ont remis huit RAP pour accords pluriannuels pour la phase I et un RAP pour accords pluriannuels pour la phase II des PGEH. Les retards de mise en œuvre de projets ont été imputés à divers facteurs et étaient liés, notamment, à la législation sur les SAO, à des fournisseurs et à des entreprises, et à

d'autres questions externes. Les retards liés à la législation comprenaient ce qui suit : la nouvelle législation nationale sur les SAO prescrit des arrangements entre les institutions et les comités pour la préparation de la mise en œuvre ; les règlements adoptés par le gouvernement et les conditions qu'il a établis ont une incidence sur le système national d'octroi de licences ; et l'approbation du Cabinet en vue de la signature de l'accord de financement à petite échelle pour la première tranche de la phase I du PGEH est subordonnée à un examen réciproque par de nombreux fonctionnaires. Les retards liés à des fournisseurs et à des entreprises comprenaient la construction de nouvelles installations ; la mise à l'essai de nouveaux systèmes ; l'absence d'accord signé entre les entités concernées ; et la disponibilité limitée des hydrofluoroléfinés dans le pays en raison de la taille du marché. Les autres facteurs mentionnés sont les suivants : la deuxième vague de la pandémie de COVID-19, l'instabilité sécuritaire et d'autres événements extérieurs (par exemple des catastrophes naturelles) qui ont eu un impact sur la présentation des demandes de financement pour la troisième et la dernière tranches ont entravé l'organisation d'ateliers de formation pour les techniciens en réfrigération et retardé la livraison d'équipements par les fournisseurs (une situation attribuable au confinement). Dans un cas, l'affectation à d'autres tâches de membres du personnel du Bureau national de l'ozone qui travaillaient à temps partiel dans le cadre du projet a eu un impact négatif sur la mise en œuvre des activités dans les délais impartis.

8. Dans certains cas, les techniciens des entreprises étaient réticents à suivre la formation, ce qui a entraîné des retards dans l'achèvement du projet. Dans d'autres cas, les retards étaient dus à des difficultés liées à la mise en place d'une nouvelle chaîne de production pour faciliter le processus de conversion. Par exemple, la construction d'une nouvelle installation pour un réservoir de stockage de pentane a été retardée par l'obligation d'obtenir des permis officiels pour ces travaux. Dans un autre cas, le retard s'explique par la stratégie de l'entreprise visant à tester la fonctionnalité et les propriétés du système à base de HFO pendant la saison hivernale.

9. S'agissant des retards dans la mise en œuvre d'un projet qui étaient liés à des fournisseurs, les agences ont indiqué que la plupart des activités n'avaient pas été achevées en raison de l'absence d'accord signé entre les agences d'exécution et la Présidence de la Météorologie et l'Environnement (PME). La troisième tranche du PGEH avait été approuvée, mais les fonds n'ont pas pu être transférés aux agences avant la signature de l'accord entre la PME et les agences, qui était une condition préalable au versement.

10. Les agences ont ensuite fait savoir que le gouvernement avait pris de nouvelles dispositions à la suite de la signature de l'accord, suivant lesquelles les fonds devaient être transférés au Bureau national de l'ozone et les entreprises devaient acquitter les droits d'importation et demander aux douanes de les rembourser une fois l'équipement dédouané et les formalités administratives requises remplies. Les agences ont joué un rôle dans la facilitation de ce processus entre les entreprises et les douanes afin d'éviter tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre du projet.

Mesures prises pour combler les retards de mise en œuvre

11. En ce qui concerne les retards dans l'approbation des systèmes d'octroi de licences pour les SAO et la signature d'un accord de financement à petite échelle pour l'approbation des tranches, le gouvernement concerné a demandé, par l'intermédiaire des agences d'exécution, le versement de la deuxième et de la troisième tranches à la 80^e réunion, ce qui a permis d'éviter de nouveaux retards. Après la signature de l'accord de financement à petite échelle, des séances de formation consécutives pour les techniciens en réfrigération et climatisation, les agents des douanes et d'autres fonctionnaires chargés de faire respecter la loi ont eu lieu grâce à la coordination entre le service environnement désigné et le point focal du Fonds multilatéral. Dans le cas de la nouvelle législation nationale sur les SAO, plusieurs consultations et discussions entre les parties prenantes ont eu lieu pour faciliter le processus, ce qui a permis de satisfaire à l'exigence avant la mise en œuvre.

12. Pour combler les retards liés à des entreprises et à des fournisseurs, les agences d'exécution se sont rendues régulièrement sur le site du projet et ont organisé des réunions avec les fournisseurs pour leur

fournir des explications supplémentaires sur la portée du projet. Il y a également eu des réunions avec les entreprises qui visaient à mieux expliquer l'utilité de cette formation, non seulement pour les techniciens mais aussi pour elles. Les agences ont indiqué être restées constamment en contact en ligne avec les différentes parties prenantes et avoir effectué un suivi auprès du Bureau national de l'ozone pour assurer la mise en œuvre du projet.

13. Pour compenser les retards de mise en œuvre causés par la deuxième vague de la pandémie de COVID-19, dans un cas, le Bureau national de l'ozone a procédé aux inspections et tenu les réunions en présentiel entre les deux vagues, après la levée du confinement. Dans un autre cas, le gouvernement a demandé au Comité exécutif de prolonger le délai d'exécution du projet, et sa demande a été approuvée à titre exceptionnel. Les bureaux nationaux de l'ozone ont adapté leur stratégie pour combler les retards, notamment en tenant des réunions en ligne, en faisant preuve de souplesse dans l'organisation des réunions, en réduisant le nombre de participants aux activités et en augmentant le nombre de jours de formation.

14. Dans un autre cas, l'agence a indiqué avoir restructuré les activités et révisé les plans de travail pour combler le retard causé par la pandémie de COVID-19, ajoutant que des réunions virtuelles et des webinaires avaient remplacé les activités en présentiel.

15. Pour ce qui est des changements institutionnels, l'agence a indiqué que certains membres du personnel du Bureau national de l'ozone ne travaillaient pas à plein temps sur le projet et étaient affectés à d'autres tâches. C'est pourquoi le recrutement de personnel supplémentaire à plein temps est en cours pour assurer la continuité des activités du projet. Dans un autre cas, l'agence a fait état d'un va-et-vient incessant au sein de l'effectif du Bureau national de l'ozone en raison de l'instabilité politique. Elle a effectué une mission sur le terrain dans le pays et un consultant de la région parlant la langue locale a été engagé sous contrat pour former les techniciens en réfrigération et climatisation.

16. Dans un pays, la situation sécuritaire a retardé la présentation des troisième et quatrième tranches. Le calendrier a été assoupli, l'agence ayant indiqué qu'aucune information supplémentaire n'avait pu être recueillie en raison de la détérioration de la situation sécuritaire du pays.

I.3 Enseignements tirés

Plans de gestion de l'élimination des HCFC

Mise en œuvre des projets

17. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets font ressortir le rôle essentiel de la participation des parties prenantes et de la collaboration constante entre les agences d'exécution, les experts techniques, le gouvernement national et le secteur privé. Dans un cas, les dialogues frontaliers ont renforcé la coopération entre les pays voisins et la collaboration entre les bureaux nationaux de l'ozone. Par conséquent, d'autres dialogues de coopération sont souhaitables. Il ressort également de la mise en œuvre que la procédure d'obtention de l'approbation et de contingents à l'importation de SAO devrait être simplifiée et accélérée.

18. Les enseignements indiquent qu'il est très important d'élaborer une stratégie claire assortie d'un calendrier détaillé pour la mise en œuvre des activités, et de suivre une approche souple pour résoudre les problèmes causés par les imprévus (par exemple la COVID-19). L'amélioration des connaissances et des compétences de l'équipe du projet pour qu'elle réponde aux besoins sur le terrain vient étayer l'exécution des activités du projet.

Technologies de remplacement

19. S'agissant des technologies de remplacement, une agence a indiqué que les nouvelles technologies devraient être commercialisées lorsque la réglementation nécessaire a été mise en œuvre de manière qu'elles soient plus efficaces.

20. Une autre agence a fait mention de la nécessité de réaliser davantage d'évaluations et d'études au niveau national dans les pays à température ambiante afin de faciliter le transfert des technologies de remplacement qui seront utilisées dans la mise en œuvre des PGEH.

21. Une autre agence a indiqué que le principal obstacle à l'adoption de technologies à faible potentiel de réchauffement planétaire pouvant remplacer le HCFC-22 était le manque de connaissances et de savoir-faire local en lien avec les nouvelles technologies. Cet obstacle pourrait être surmonté à court terme par la sensibilisation des utilisateurs finaux (séminaires et ateliers) aux technologies de remplacement dans les secteurs à forte consommation de réfrigérants. Toutefois, à plus long terme, il serait utile d'accroître l'intérêt des ingénieurs et des techniciens pour les technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire et de leur faire prendre conscience des répercussions du choix du réfrigérant sur chaque secteur.

Renforcement des capacités

22. Dans un pays, les programmes de renforcement des capacités liés à la formation et à l'équipement des techniciens en réfrigération, ainsi qu'à l'amélioration des compétences des fonctionnaires chargés de faire respecter la loi, ont joué un rôle déterminant dans la prévention du commerce illicite de substances réglementées par le Protocole de Montréal. Cela a en outre permis d'accroître l'utilisation de technologies de remplacement pour ainsi réduire la consommation de HCFC. Dans un autre pays, l'agence a signalé la nécessité d'évaluer et de renforcer les capacités des centres de formation nationaux afin de contribuer à la formation et à la certification des techniciens en réfrigération et climatisation. Dans un autre pays, il a fallu accorder des incitations ciblées pour encourager les techniciens à suivre une formation en réfrigération et climatisation.

23. Les enseignements tirés indiquent qu'une activité alliant le transfert de technologie et le renforcement des capacités est plus efficace qu'une simple activité de formation axée sur le renforcement des capacités. En outre, une agence a indiqué que le recrutement d'un consultant local parlant la langue locale avait grandement facilité la formation des techniciens. Une autre agence estimait que l'apprentissage par la pratique était efficace pour le renforcement des capacités. L'expérience directe et la formation pratique permettant d'utiliser les technologies facilitent l'adoption et l'acceptation des nouvelles technologies.

24. Il est nécessaire de réaliser, à l'intention des institutions chargées de faire respecter la loi (douanes et inspection de l'environnement), d'autres programmes ciblés de renforcement des capacités qui mettent l'accent sur l'évolution des politiques mondiales et locales (par exemple la réorientation des politiques en faveur de la consommation de réfrigérants de remplacement, y compris les produits et les technologies dont le potentiel de réchauffement planétaire est faible ou nul). En outre, le matériel de formation élaboré au cours de la phase I du programme doit être mis à jour pour être utilisé pendant la phase II. Cela permettra de renforcer les capacités limitées des institutions chargées de faire respecter la loi et d'augmenter le nombre de techniciens qualifiés certifiés grâce à des programmes et des outils de formation professionnelle.

Cadre politique et réglementaire

25. Dans certains pays, l'adoption d'une nouvelle réglementation a été facilitée par un dialogue permanent, inclusif et coopératif entre les différentes parties prenantes ayant des connaissances

approfondies, ainsi que par une sensibilisation au système d'octroi de contingents et de licences et à l'interdiction de l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone. En outre, le cadre politique et réglementaire efficace a joué un rôle important dans l'élimination des HCFC.

26. Une agence a indiqué que les décideurs comptaient sur la disponibilité de technologies de remplacement pouvant convenir au secteur national de la réfrigération et de la climatisation pour adopter un cadre législatif complet relatif aux HCFC.

Participation des parties prenantes nationales

27. Certaines agences ont indiqué que la réussite de la mise en œuvre des projets comportant un PGEH s'expliquait par la collaboration et la coopération étroites entre les agences d'exécution et les parties prenantes nationales (par exemple les agences nationales de protection de l'environnement) et d'autres experts techniques. L'expérience a montré que le dialogue transfrontalier a renforcé la collaboration entre les services douaniers des pays voisins ainsi que les relations entre les bureaux nationaux de l'ozone.

28. Il a été proposé d'organiser davantage de dialogues transfrontaliers, en particulier dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Une agence a également noté que le renforcement de l'association de réfrigération était essentiel à l'efficacité du système de certification au cours de la phase II des projets comportant un PGEH.

29. D'autres facteurs associés aux parties prenantes nationales doivent être pris en considération, par exemple a) une étude de marché détaillée axée sur les utilisateurs finaux, y compris leur volonté de participer aux activités du projet de démonstration, ainsi que sur la situation financière de l'entreprise, devrait être réalisée avant la phase de conception du projet ; b) des campagnes ciblées de sensibilisation et de promotion ex ante et ex post devraient être menées auprès des utilisateurs finaux afin de mieux leur faire connaître les projets de démonstration et de les inciter à y participer ; c) les résultats du projet devraient être reproduits dans les entreprises autres que les bénéficiaires du projet ; d) des critères clairs et détaillés d'admissibilité et de rentabilité financière devraient être établis, et une évaluation détaillée des entreprises candidates devrait être effectuée avant la sélection des bénéficiaires du projet ; et e) des exigences plus souples peuvent être envisagées pour le cofinancement de l'utilisation et de l'entretien des équipements, pour la formation du personnel chargé d'entretenir les équipements, etc.

30. Dans un cas, une agence a indiqué que les promesses de cofinancement des bénéficiaires d'un projet de démonstration avaient permis de pérenniser les résultats du projet. Elle en a ainsi conclu que le cofinancement était un aspect important à prendre en compte afin que la mise en œuvre des composantes d'investissement progresse au cours de la phase II des PGEH.

II. Résumé des informations des rapport d'achèvement des projets individuels

II.1 Vue d'ensemble des informations des rapports d'achèvement des projets individuels

31. Sur les 1 867 projets d'investissement achevés, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 1 866 RAP, dont un a été reçu après la 93^e réunion, avant l'échéance de remise pour la 94^e réunion, avec un RAP restant en suspens, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3. RAP remis pour des projets d'investissement

Agence	Achevés	Reçus avant la 93 ^e réunion	Reçus après la 93 ^e réunion	En suspens
Canada	2	2	0	0
France	13	13	0	0
Allemagne	20	20	0	0
Italie	11	11	0	0
Japon	6	6	0	0

Agence	Achevés	Reçus avant la 93 ^e réunion	Reçus après la 93 ^e réunion	En suspens
Espagne	1	1	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	0	0
États-Unis d'Amérique	2	2	0	0
PNUD	899	899	0	0
ONUDI	454	452	1	1
Banque mondiale	458	458	0	0
Total	1 867	1 865	1	1

32. Sur les 1 282 projets achevés ne portant pas sur des investissements, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 1 282 RAP, dont 2 ont été reçus après la 93^e réunion, avant l'échéance de remise pour la 94^e réunion, et il n'y avait aucun RAP en suspens, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4. RAP remis pour des projets ne portant pas sur des investissements

Agence	Achevés	Reçus avant la 93 ^e réunion	Reçus après la 93 ^e réunion	En suspens
Canada	57	57	0	0
France	34	34	0	0
Allemagne	62	62	0	0
Japon	17	17	0	0
PNUD	301	301	0	0
PNUE	512	510	2	0
ONUDI	162	162	0	0
Banque mondiale	44	44	0	0
Autres	93	93	0	0
Total	1 282	1 280	2	0

33. Trois RAP pour des projets individuels ont été soumis. Il s'agit d'un projet d'investissement (conversion) et de deux projets de vérification, qui ne sont pas inclus dans l'analyse conformément à la décision 93/25 a).

34. Les résultats cumulés pertinents pour le décaissement, l'élimination réelle et les durées et retards moyens de mise en œuvre des projets [un projet d'investissement (conversion) et deux projets de vérification] sont indiqués dans le tableau 5. Seul un RAP pour des projets d'investissement terminés est en suspens, comme indiqué dans l'annexe V du présent document.

Tableau 5. Vue d'ensemble du budget, des SAO éliminées et des retards dans les projets individuels soumis après la 93^e réunion

Agence	Nombre de projets	Financement (\$ US)		Élimination (tonnes PAO)		Durée/retards moyens (mois)*	
		Approuvé	Décaissé	Approuvée	Réelle	Durée	Retards
PNUE	2	60 000	37 529	0	0	33,47	9,12
ONUDI	1	1 840 755	1 384 690	0	0	43,67	18,30
Total	3	1 900 755	1 422 219	0	0	36,87	12,18

*La moyenne totale s'appuie sur le total des trois RAP individuels reçus avant l'échéance de remise.

II.2 Raisons des retards et mesures prises pour les projets d'investissement individuels

35. Le RAP du projet d'investissement relatif à la conversion de la fabrication de réfrigérateurs commerciaux fait état de retards liés à la pandémie de COVID-19. Ces retards ont notamment eu une incidence sur les activités relatives à l'installation, à la vérification de la sécurité et à la formation. À la demande du pays, le Comité exécutif a approuvé, à titre exceptionnel, la date révisée d'achèvement du projet afin d'atténuer l'impact des retards causés par la pandémie.

II.3 Enseignements tirés et mesures prises à l'égard des projets d'investissement individuels

36. S'agissant du projet de conversion, les enseignements tirés de la mise en œuvre indiquent que l'évaluation et le développement des technologies sont des aspects importants à prendre en compte dès le début de la phase de conception du projet. L'intégration de processus innovants dans les entreprises de fabrication peut avoir un impact important sur la durabilité des produits.

37. Il ressort des enseignements³ que les entreprises qui cherchent à développer des produits répondant aux besoins de la société et de l'environnement doivent prendre en compte la durabilité des produits au cours du cycle de vie du projet.

III. Compte rendu sur l'intégration des questions de genre dans les rapports d'achèvement des projets

38. Parmi les 10 RAP examinés dans le cadre du présent rapport consolidé, seuls 7 projets pour accords pluriannuels ont été approuvés après la 85^e réunion⁴, à partir de laquelle il est obligatoire d'inclure la dimension sexospécifique dans les propositions de projet.

39. Les formats existants pour la remise des RAP ne comprennent pas de section spéciale permettant de rendre compte de l'intégration des questions de genre. Cependant, une agence a réussi à fournir des informations à ce sujet dans la section réservée à l'efficacité de la mise en œuvre, décrivant de façon succincte la participation des femmes aux activités dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Des femmes chargées de faire respecter la loi ont participé à une formation de renforcement des capacités en matière de suivi et de contrôle des importations et des exportations de HCFC.

40. L'APSE continuera d'assurer un suivi des mentions de l'intégration des questions de genre dans les RAP. Les informations communiquées sur cette dimension restent insuffisantes. Le projet de format universel de RAP⁵ proposé sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/8 pour examen et approbation par le Comité exécutif à la présente réunion comprend une section sur l'égalité des sexes qui faciliterait la communication d'informations sur la mise en œuvre de la politique opérationnelle du Fonds multilatéral en matière d'intégration de l'égalité des sexes, approuvée à la 92^e réunion aux termes de la décision 92/40.

IV. RECOMMANDATION

41. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) de prendre note du rapport global d'achèvement de projet de 2024 (RAP) (partie I), contenu dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/94/11 ;
- (b) de demander :
 - (i) aux agences bilatérales et d'exécution de remettre, à la 95^e réunion du Comité exécutif, les rapports d'achèvement des projets (RAP) pour accords pluriannuels et des projets individuels en suspens ou d'exposer les raisons pour lesquelles ces rapports n'ont pu être remis ;

³ Accès en ligne aux enseignements tirés des RAP individuels : <http://multilateralfund.org/pcrindividual/search.aspx>.

⁴ Depuis cette réunion, les projets doivent aborder les questions de genre conformément à la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration de l'égalité des sexes, approuvée par la décision 84/92. Pour obtenir des renseignements actualisés, voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/51.

⁵ Annexe V du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/8.

- (ii) aux agences d'exécution principales et coopérantes de continuer à coordonner étroitement leur travail en finalisant leurs parts respectives des RAP pour faciliter la remise des rapports par l'agence d'exécution principale, en temps voulu ;
 - (iii) aux agences bilatérales et d'exécution de s'assurer, lors de la saisie des données pour les remises de RAP, de l'inclusion des informations pertinentes et utiles, dont les informations relatives au genre, et de la communication des enseignements tirés et des raisons des retards de mise en œuvre des projets pour leur utilisation dans les améliorations futures de la conception et la mise en œuvre des projets ; et
- (c) d'inviter toutes les parties qui participent à la préparation et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels, en particulier le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, à tenir compte des enseignements tirés des RAP, le cas échéant.

Annexe I

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS
REÇUS APRÈS LA 93^e RÉUNION ET PRIS EN COMPTE DANS LE
RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE L'ANNÉE 2024 (Partie I)**

	Pays	Secteur/titre de l'accord pluriannuel	Agence principale	Agence(s) coopérante(s)
1	Botswana	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
2	Géorgie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD	
3	Haïti	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD
4	Myanmar	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI	
5	Arabie saoudite	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI	PNUE/Japon
6	Somalie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI	
7	Togo	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
8	Uruguay	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD	
9	Zambie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI

Annexe II

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS INDIVIDUELS
REÇUS APRÈS LA 93^e RÉUNION ET
PRIS EN COMPTE DANS LE RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE
L'ANNÉE 2024 (Partie I)**

	Pays	Code	Agence	Intitulé du projet
1.	Argentine	ARG/REF/81/INV/01+	ONUDI	Projet de conversion - remplacement du HFC-134a par un réfrigérant à base d'isobutane (R-600a)/propane (R-290) dans la fabrication d'équipements de réfrigération domestiques et commerciaux à Briket, Bambi et Mabe-Kronen
2.	Grenade*	GRN/PHA/82/TAS/26	PNUE	Rapport de vérification sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC
3.	Suriname*	SUR/PHA/86/TAS/31	PNUE	Rapport de vérification sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC

(*) Les deux rapports d'achèvement de projet (RAP) d'assistance technique pour les projets de vérification ont été soumis à l'APSE après l'échéance de remise pour la 93^e réunion, mais avant l'adoption de la décision 93/25 a) ii), selon laquelle les RAP ne sont plus exigés pour les rapports de vérification à compter de 2024. La présentation de ces rapports est mentionnée pour mémoire, mais leur contenu n'a pas été pris en compte dans le résumé analytique du rapport.

Annexe III

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS EN
SUSPENS DEVANT ÊTRE REMIS À LA 95^e RÉUNION**

	Pays	Secteur/titre de l'accord pluriannuel	Date finale d'achèvement	Agence principale	Agence coopérante
1.	Côte d'Ivoire	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc. 22	PNUE	ONUDI
2.	Iraq	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc. 21	PNUE	ONUDI
3.	Koweït	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Juin 22	PNUE	ONUDI
4.	Niger	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc. 22	ONUDI	PNUE

Annexe IV

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS EN
SUSPENS DUS PAR DÉCISION EN 2024 (*)**

	Pays	Secteur	Agence principale	Agence coopérante	Date finale d'achèvement	Date prévue de remise du RAP	Décision
1.	Barbade	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD	Déc. 23	Juin 24	91/41 a)
2.	Congo	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI	Déc. 23	Juin 24	91/41 a)
3.	Guinée équatoriale	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI	Déc. 23	Juin 24	90/32 a)
4.	Grenade	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI	Déc. 23	Juin 24	90/32 a)
5.	Libye	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI		Déc. 23	Juin 24	82/75 e), 84/20 b), 86/26 b) et 91/14 b) ii)
6.	Mozambique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI	Juin 23	Déc. 23	90/32 a)
7.	Macédoine du Nord	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI		Déc. 23	Juin 24	88/40 a)
8.	Philippines	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI		Déc. 23	Première réunion de 2024	87/19 e), 90/1 c) ii) et 92/17 b)
9.	Saint-Kitts-et-Nevis	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD	Juin 24	Déc. 24	93/36 a)
10.	Afrique du Sud	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI		Déc. 23	Deuxième réunion de 2024	91/41 a)
11	Viet Nam	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	BIRD	Japon	Déc. 23	Juin 24	90/22 c) vi)

(*) Les agences peuvent soumettre les RAP dus qui renvoient à des projets pour accords pluriannuels à la première ou à la deuxième réunion de 2024.

Annexe V

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS INDIVIDUELS EN SUSPENS
DEVANT ÊTRE REMIS À LA 95^e RÉUNION**

	Pays	Code	Agence	Dates finales d'achèvement	Intitulé du projet
1.	Iraq	IRQ/REF/57/INV/07	ONUDI	Juin 21	Remplacement du réfrigérant CFC-12 par de l'isobutane et de l'agent de gonflement pour mousse CFC-11 par du cyclopentane dans les réfrigérateurs domestiques et congélateurs bahuts fabriqués par Light Industries Company